



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 8512

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les perspectives du programme européen d'échanges universitaires Erasmus. Lancé en juin 1987 par la Commission européenne, ce programme concerne aujourd'hui 150 000 étudiants européens. La France fournit le troisième contingent d'étudiants à ce programme. En 2005, 22 500 étudiants français ont pu effectuer une partie de leur cursus dans une université européenne pour des durées comprises entre trois mois et un an. Ce programme apporte une forte valeur ajoutée au parcours universitaire de l'étudiant. Il lui demande les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour soutenir ce programme et inciter un nombre supérieur d'étudiants à participer à ce programme d'échange universitaire.

Texte de la réponse

Le développement de la mobilité étudiante en Europe constitue un objectif majeur pour la construction d'un réel espace européen de l'enseignement supérieur qui soit attractif vis-à-vis du reste du monde. Malgré la forte participation, en progression constante depuis 1987, des établissements d'enseignement supérieur français au titre des échanges Erasmus, la mobilité des étudiants, qui se révèle décisive pour développer la connaissance des langues et des cultures, faire connaître aux étudiants d'autres méthodes de travail, facilite leur insertion professionnelle au titre d'un premier emploi, et forge un réel sentiment d'appartenance européenne, doit être intensifiée. Cette volonté a conduit la France à plaider fortement pour un développement ambitieux d'Erasmus dans le cadre du programme communautaire intégré pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV), adopté pour la période 2007-2013. C'est dans ce contexte que l'Union européenne a retenu l'objectif des 3 millions d'étudiants Erasmus d'ici à 2012 et le principe que 40 % des crédits communautaires au titre du programme EFTLV lui soient consacrés. Soucieuse de renforcer la démocratisation de la mobilité pour favoriser les séjours universitaires à l'étranger, au profit du plus grand nombre d'étudiants, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a impulsé, au plan national, un chantier de la vie étudiante qui se traduira, dès 2008, par le doublement du nombre d'étudiants bénéficiaires des bourses de mobilité. Par ailleurs, dans le cadre de la prochaine présidence française de l'Union européenne, une conférence sera consacrée à la problématique de la mobilité.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8512

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6457

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 824